

**Fondation Konrad Adenauer**

**Bureau Sous-Régional Cotonou · Bénin**

Programme pour la Promotion de la Démocratie en  
Afrique de l'Ouest (PBWA)

Programme for the Promotion of Democracy in West  
Africa



Konrad  
-Adenauer-  
Stiftung

Coopération Internationale  
www.kas-benin.de

Colloque international :

« *L'intégration des Forces Armées et de Sécurité dans les sociétés démocratiques* »

**LA PROBLEMATIQUE DE L'INTEGRATION DES FORCES ARMEES ET DE SECURITE  
DANS LES SOCIETES DEMOCRATIQUES**

**Discours d'ouverture  
du Ministre d'Etat chargé de la Défense Nationale  
M. Pierre OSHO**

29 mars 2005, Marina Hôtel, Cotonou

- Excellence Monsieur l'Ambassadeur de la République Fédérale d'Allemagne près le Bénin,
- Honorables Députés aux parlements du Bénin et des pays amis,
- Messieurs les Officiers membres du Haut Commandement Militaire,
- Monsieur le Représentant Résident de la Fondation Konrad Adenauer ,
- Messieurs les Officiers,
- Mesdames, Messieurs les séminaristes,
- Honorables invités,
- Mesdames, Messieurs,

Contrairement à ce que l'on était en droit d'espérer, la fin de la guerre froide fut, pour l'Afrique, un moment d'ambiguïté, de perte de repère et d'errements, une période de tâtonnement et de trébuchement, d'instabilité, de crises et de conflits. Alors que, pour le reste du monde, l'effondrement du Mur de Berlin et du rideau de fer ouvrait des perspectives nouvelles favorables pour l'amorce et la consolidation d'une dynamique de stabilité, de croissance et de coopération économiques, chez nous en Afrique, assez étrangement, les profondes et légitimes aspirations à la paix et à la sécurité, au progrès, au développement, qui avaient survécu aux ravages incommensurables des siècles obscurs de la traite négrière et de l'oppression coloniale, ont cédé la place à l'amertume, au désenchantement et à la désolation, du fait de la résurgence des nationalismes et de la multiplication des conflits ethnico-politiques et fratricides, avec leurs corollaires d'horreur et d'atrocité que sont les génocides, l'embrigadement des enfants soldats, les viols, les camps de réfugiés où s'entassaient des millions d'orphelins, de femmes, de vieillards et de bras valides cruellement meurtris et désespérément impotents.

L'esquisse de ce tableau cauchemardesque, loin d'être une stérile spéculation ou une simple vue de l'esprit d'un observateur en mal d'afropessimisme, donnent la mesure de l'ampleur et de la gravité du mal qui mine et ruine l'Afrique.

Car notre continent est malade :

- Malade de son sous-développement, de son retard technologique et de son arriération multisectorielle ;
- Malade de l'incurie et de la trahison de bon nombre de ses cadres intellectuels et de ses dirigeants corrompus et dégénérés ;
- Malade du paludisme et du sida qui tuent en silence des millions de personnes ;
- Malade du concert meurtrier du staccato des armes légères qui prolifèrent quotidiennement à un rythme effréné et effrayant sous le ciel d'Afrique.

Le tableau est assurément sombre et plus que préoccupant !

Mais reconnaître et proclamer ces douloureuses réalités là, c'est déjà pour nous, pour notre génération, un acte de foi et d'affirmation de notre volonté d'œuvrer à la survie de l'Afrique, à sa renaissance, à son développement et à son rayonnement.

A cet égard, la responsabilité spécifique qui incombe aux acteurs et animateurs du secteur dont j'ai la charge, à savoir l'institution militaire, n'est pas des moindres, loin s'en faut.

En d'autres termes, à l'ère du règne triomphant de l'économie libérale et de l'idéologie du profit dans le contexte actuel où le continent africain se voit relégué et marginalisé à la périphérie du monde globalisé, quels peuvent et doivent être la place, le rôle et le devenir de l'armée dans le dispositif et le fonctionnement du système institutionnel de nos pays respectifs, confrontés aux défis de la modernité et du développement ?

La réponse à cette problématique interpelle la conscience et l'intelligence de tous les acteurs de la vie nationale, mais bien évidemment, directement et en tout premier lieu, les militaires eux-mêmes.

Un des principes basiques et intangibles de l'institution républicaine et de l'Etat de droit, c'est que l'armée doit être au service de la démocratie. En effet, le climat de paix sociale et de stabilité institutionnelle reste largement tributaire de la qualité des interactions dialectiques entre les forces armées et de sécurité et les institutions démocratiques. Et quand on sait que l'armée constitue aux côtés de l'administration et de la justice, l'un des piliers fondamentaux sur lesquels repose l'Etat de droit, on appréhende aisément l'importance des tâches à accomplir dans le sens des réformes structurelles et institutionnelles devant favoriser l'émergence d'une armée nationale et républicaine, c'est-à-dire respectueuse de la volonté souveraine du peuple, de sa constitution et de ses institutions.

Or le contexte africain et du fait de leur implication historique plus ou moins marquée dans le jeu politique, au gré des avatars du cours de l'évolution post-coloniale, les forces armées et de sécurité ont pour la plupart été instrumentalisées, au point de perdre tout sens de neutralité. De telles armées font planer sur le système politique le spectre d'un interventionnisme ou d'une immixtion anti-constitutionnelle, anti-démocratique et anti-républicaine. Pour conjurer ce danger, il est impérieux et salutaire de mettre en place des mécanismes conformes non seulement à nos réalités sociales et ethno-culturelles, mais aussi aux exigences du monde moderne, et qui unissent soldats et civils dans une même conviction forte et agissante pour la sauvegarde de la légalité constitutionnelle, l'enracinement de la gouvernance démocratique et la pérennité de l'Etat de l'Etat de droit.

Aujourd'hui, c'est l'évidence même que les nouvelles démocraties africaines ont besoin de se doter :

- de forces armées et de sécurité dépolitisées, professionnalisées, intégrées, républicaines, conscientes d'être le véritable bouclier de la Nation, de la démocratie et de l'Etat de droit ;
- des forces armées et de sécurité s'occupant exclusivement de leur mission traditionnelle qui est essentiellement de défendre l'intégrité territoriale de la Nation, et de la protéger contre toute menace pouvant attenter à sa souveraineté ;
- des forces armées et de sécurité à la disposition de l'autorité politique et dont l'emploi est soumis à des dispositions légales et strictes.

Honorables invités,  
Messieurs les Officiers  
Mesdames, Messieurs, les séminaristes,

Le Bénin, comme beaucoup de pays subsahariens a connu après la période chaotique de l'instabilité post-indépendance, un régime de démocratie populaire auquel a mis fin, à l'initiative des ses propres dirigeants, l'historique conférence des forces vives de la Nation de février 1990. Depuis lors, nous nous sommes engagés dans la voie de la démocratie pluralistes. Il y a donc 15 ans, les forces armées ont pris l'engagement solennel de retourner à la caserne pour se consacrer exclusivement à leur vocation première, dans le respect des options fondamentales du peuple souverain.

Naturellement, la mise en œuvre conséquente d'un tel engagement implique une série de changements devant favoriser l'adaptation de l'outil militaire de défense et de sécurité aux mutations qualitatives et multisectorielles qui affectent l'ensemble de la vie nationale.

Prenant appui sur le diagnostic pertinent, courageux et responsable établi en juillet 1997 lors des Etats Généraux de la Défense, le haut commandement militaire a défini un modèle d'armée dont le format des forces, les structures, le fonctionnement et les capacités opérationnelles, au regard des missions qui sont les siennes, restent compatibles avec les ressources nationales.

Ainsi, après une phase relativement longue de réflexion et de préparation intellectuelle, nous avons conçu et amorcé des actions novatrices pour sauvegarder et consolider la cohésion de l'institution, restaurer l'autorité du commandement, réarmer le moral de la troupe et garantir ainsi l'efficacité de l'outil de défense dans l'accomplissement de sa noble mission au service de la Nation béninoise toute entière, de sa constitution et de ses institutions démocratiques.

Depuis l'an 2000, le plan de réorganisation des forces armées béninoises est mis en application avec méthode et esprit de suite, sous-tendu par la volonté politique du gouvernement et de l'autorité de tutelle de préserver la Nation béninoise des périls d'un monde de plus en plus incertain.

Honorables Députés,  
Messieurs les Officiers,  
Mesdames, Messieurs les séminaristes,

Mon intime conviction, c'est que les forces armées de nos Etats respectifs doivent être des instruments actifs et efficaces dans le processus global de promotion de la paix, d'enracinement et d'épanouissement des libertés et des droits de l'homme, de la culture démocratique et de l'Etat de droit.

L'Afrique ne peut répondre aux défis de notre monde actuel, instable et dangereux, qu'en intégrant ses forces armées et de sécurité dans la synergie nécessaire des actions multisectorielles devant concourir au développement harmonieux et durable. Cela se traduit par la définition de moyens de défense en adéquation avec les ressources que la Nation peut y consacrer, sans compromettre les grands équilibres et les exigences multisectorielles du développement socio-économique.

Servir la patrie, envers et contre toutes les adversités, même les plus redoutables, telle est la raison d'être de nos forces armées et de sécurité. La noblesse de cette vocation dont l'essence et la finalité mêmes exigent une neutralité politique et une loyauté républicaine sans faille, interdit toute pratique à coloration ethnique ou régionaliste dans l'armée, mais favorise et encourage la représentation équilibrée et l'insertion harmonieuse de toutes les couches juvéniles de la nation au sein des formations militaires et de sécurité.

Cela signifie qu'il convient de tenir grand compte du caractère multi-ethnique des populations de nos pays, s'agissant de la composition des armées et des forces de sécurité. En d'autres termes, il est primordial que les groupes ethniques composant la population soient proportionnellement représentés dans les forces armées nationales. C'est la seule et unique approche qui éloigne le risque d'avoir des armées unicolores, mono-ethniques, tribales ou claniques, à la solde d'un individu ou d'un groupe d'aventuriers qui pourraient les manipuler à volonté.

Chez nous au Bénin, le recrutement dans les forces armées béninoises repose sur la loi n°63-5 du 30 mai 1963 qui en fixe les conditions et les modalités. Cette loi dispose en son article 32 que : « sur proposition du ministre de la défense, le chef de l'Etat fixe par décret, le nombre de recrues à lever par contingent, dans chaque département ..... ».

Cette disposition éclaire et inspire aujourd'hui la pratique qui a cours en matière de recrutement chez nous au Bénin et qui consiste à définir des quotas à recruter par commune au niveau de chaque département. Ainsi le nombre total recruté au niveau de chaque département est proportionnel à son poids démographique tel qu'il ressort du dernier recensement général de la population et de l'habitat de 2002.

A titre illustratif, pour un contingent de 500 recrues, nous avons :

N°	DEPARTEMENTS	POPULATIONS	RECRUES	%
1	ALIBORI	521093 Habitants	38	7,6%
2	ATACORA	549417 Habitants	41	8,2%
3	ATLANTIQUE	801683 Habitants	59	11,8%
4	BORGOU	724171 Habitants	53	10,6%
5	COLLINES	535923 Habitants	40	8,0%
6	COUFFO	524586 Habitants	39	7,8%
7	DONGA	350062 Habitants	25	5,0%
8	LITTORAL	665100 Habitants	49	9,8%
9	MONO	360037 Habitants	26	5,2%
10	OUEME	730772 Habitants	54	10,8%
11	PLATEAU	407116 Habitants	31	6,2%
12	ZOU	599954 Habitants	45	9,0%

Ce mode de recrutement par quotas s'est révélé éminemment avantageux pour l'institution militaire et pour la Nation béninoise toute entière.

L'appréciation de cette expérience autorise les conclusions suivantes :

1 – Les statistiques révèlent aujourd'hui qu'aucune ethnie ne peut à elle seule prétendre être majoritaire dans les rangs militaires au point de provoquer les ressentiments et les frustrations des autres ethnies ;

2 – De fait au plan psycho-mental, les militaires entretiennent un culte positif motivant et valorisant de l'institution à laquelle ils sont fiers d'appartenir et qu'ils sont toujours aptes et prêts à servir en toute loyauté.

3 – Issus d'origines diverses et sans hégémonie d'une ethnie ou d'une classe sur les autres, les jeunes appelés se découvrent à la formation commune de base, apprennent à se connaître, à solidariser, pour cultiver la fraternité d'armes et d'entraide mutuelle, dans le travail, dans les épreuves et les difficultés.

4 – L'esprit de corps, né de ce brassage et dans ce creuset, s'exprime dans une dimension sociale plus élargie qui ne peut rimer avec des politiques d'exclusion mues par des considérations régionalistes ou ethniques.

L'unité dans la diversité, telle est, à mon sens, la formule la plus appropriée pour qualifier l'état de nos forces armées qui démontrent, par la sérénité et la stabilité qui les caractérisent aujourd'hui, que toutes les filles et tous les fils du Bénin, quelles que soient leur origine, leur ethnie et leur religion, peuvent vivre et travailler ensemble en harmonie pour construire le Bénin.

Au regard de ces multiples avantages, je peux affirmer avec assurance et fierté que l'armée béninoise constitue le creuset de l'unité nationale, l'émanation la plus authentique de la Nation, le serviteur le plus loyal du peuple béninois, de sa constitution et de ses institutions.

Malgré l'insécurité croissante et la multiplication préoccupante des formes de déviance et de délinquance sociale, les forces armées et de sécurité publique sont à l'aise au sein de la société béninoise, comme un poisson dans l'eau. Etant perçues comme un juste reflet de la diversité de la population béninoise, sans marginalisation et sans discrimination aucune, elles bénéficient de la confiance populaire qui les place devant leurs responsabilités historiques, et les incite au strict respect des règles du jeu démocratique. Cette assurance est un gage contre toute manipulation ou instrumentalisation politiciennes par des citoyens mal intentionnés. C'est aussi une dissuasion à toute velléité de perturbation ou de perversion du processus démocratique en cours dans notre pays.

Honorables Invités,  
Mesdames, Messieurs les séminaristes,

La définition claire et précise des missions des armées constitue aussi un facteur important d'intégration de l'armée dans les sociétés démocratiques. Les missions assignées aux forces armées doivent répondre aux besoins de la Nation et non aux ambitions de quelques individus.

Ainsi, l'idée selon laquelle le rôle des armées ne se limite qu'au combat pourrait affecter négativement la nature et l'étendue de la participation des militaires aux débats nationaux. En revanche, si les militaires acquièrent davantage de pouvoir et/ou une position politique privilégiée en raison de nouvelles responsabilités, il est alors probable que la démocratie et le processus de démocratisation en souffrent.

En outre, un affaiblissement des capacités militaires des armées contre les menaces extérieures, sous le prétexte de restreindre « leur poids » dans la Nation, pourrait plutôt miner les fondements démocratiques de l'autorité politique légitime.

Il est évident que la mission première des armées est d'assurer la défense du pays face aux menaces extérieures. Mais les réalités du Bénin, petit pays aux ressources limitées, ont amené à un élargissement des missions non traditionnelles des armées. Les missions concourant au développement du pays ont été renforcées et sont inscrites dans la constitution. Par ailleurs, le Bénin a un devoir de solidarité fraternelle envers les autres pays africains, en particulier, pour la sauvegarde de la paix et de l'équilibre du continent. Il se doit, lorsque les circonstances l'exigent et que ses moyens le lui permettent, de se montrer solidaire des pays auxquels il est lié par un destin commun, par l'appartenance à des régionalisations communautaires sous-régionales, régionales et continentales. Dans tous les cas, il importe que toute mission assignée aux forces armées soit clairement précisée par l'autorité politique compétente, pour éviter toute interprétation tendancieuse, malencontreuse, hasardeuse et malheureuse.

La maquette de l'armée étant rigoureusement conçue et les missions définies, il reste à mettre en œuvre un programme de formation des personnels qui doit viser à promouvoir l'excellence, les performances et la valorisation continue du potentiel humain.

Dans cet esprit, les programmes de formation doivent contribuer à l'éducation citoyenne pour promouvoir l'esprit de conviction qui fonde la claire perception des bases morales de l'adhésion à la cause nationale et assurent au soldat l'intégration harmonieuse à sa nouvelle communauté, tout en favorisant dans sa conscience la cristallisation du sens civique et patriotique.

Le processus est bien complexe ; il requiert une conviction profonde, un engagement résolu, un travail harassant ; mais c'est le prix à payer pour assurer la lisibilité et la visibilité des actions des militaires dans la cité et garantir le contrôle du peuple sur ses forces.

Monsieur le Représentant Résident de la Fondation Konrad Adenauer,

Sur vos recommandations expresses, lors de nos entretiens, j'ai eu à présenter un petit aperçu de l'expérience béninoise. Elle vaut ce qu'elle vaut. Il revient aux distingués séminaristes, parlementaires et officiers venus des pays amis de l'apprécier. Quant à nous, béninois, nous sommes résolus à préserver les précieux acquis d'un système qui a fait la preuve satisfaisante de son efficacité, notamment au plan de la cohésion de l'institution militaire et du renforcement de son caractère républicain. Dans cette voie, votre concours nous est précieux.

Depuis l'an 2000, nous sommes engagés dans un partenariat très fécond qui vise à promouvoir au sein des forces armées béninoises, l'inculcation de l'éthique citoyenne et des valeurs civiques fondamentales. A cet effet, des dizaines de cadres ont été formés et contribuent actuellement à l'édification du soldat de type nouveau, un soldat conscient de son rôle dans la société, un authentique citoyen en uniforme, respectueux de la légalité et de l'ordre républicains, et débarrassé de tous les complexes qui en faisaient un rebut social, un numéro matricule anonyme et robotisé commis aux basses œuvres de répression anti-populaire, anti-sociale et anti-démocratique.

Je saisis l'opportunité de la présente cérémonie pour rendre un solennel hommage à la Fondation Konrad Adenauer, au nom du Gouvernement et du Haut Commandement Militaire, pour sa contribution appréciable et de qualité dans actions communes pour le renforcement de l'esprit républicain du soldat béninois.

Le séminaire que vous avez initié et qui s'ouvre ce jour, mardi 29 mars 2005, offre l'occasion aux parlementaires et aux officiers des pays de la sous-région de discuter et d'échanger sur la problématique de l'intégration des forces armées et de sécurité dans les sociétés démocratiques.

Trois jours durant, ces distingués séminaristes auront à confronter les différentes expériences, appuyées je l'espère de propositions d'approches et d'actions synergiques à envisager pour favoriser et consolider cette intégration. Il s'agira surtout pour nous de définir le mode de contrôle que peut exercer le représentation nationale sur la participation des citoyens en uniforme au processus de démocratisation des nos Etats, dans le respect de la légalité constitutionnelle.

J'ai bon espoir qu'au cours de vos échanges, la problématique ainsi posée fera l'objet de pertinentes analyses, fondées sur une approche globale et pluridimensionnelle, impliquant l'élu du peuple et le soldat dans la même espérance et la même conviction pour le meilleur devenir de nos Etats et de notre sous-région ouest-africaine.

C'est sur ces mots d'exhortation et d'optimisme que je déclare ouvert le séminaire sur l'intégration des forces armées et de sécurité dans les sociétés démocratiques.

Pleins succès à vos travaux.

Je vous remercie.